

**PROCES VERBAL**  
**de la Séance du 18 Juillet 2017**

**Présents** : Jean-Pierre AUBIN, Nicolas RAGAIGNE, Paul-Henry de VITTON, Philippe BRUNET (Suppléant de Gérard HUAULT), Solange SCHLEGEL, Christine GESBERT, Antoine JOSSET (Suppléant de François DELATOUCHE), Marie-Thérèse RIBOT (Suppléante d'Alain BARILLER), Daniel BOUVET, Yvon BUARD.

**Excusés** : Marcel DUCHEMIN, Robert MASSOT, Michel DURAND,

**Absents** : Robert TROU, Jean-Marie LETARD.

**Secrétaire de séance** : Robert MASSOT

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Date de la convocation** : 5 juillet 2017

**Assistaient également à la réunion** :

- Xavier SEIGNEURET : Technicien de rivières du Syndicat du Bassin de l'Erve
- Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DES PV**

Les PV de la réunion du 07/02/2017 et de celle du 04/04/2017 sont approuvés à l'unanimité.

**MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

Madame la Présidente informe les délégués qu'il convient de remplacer M. BRECHAUD, qui n'est plus délégué au Syndicat du Bassin de l'Erve, et qui était délégué titulaire de la CAO. De même par M. BRY, qui était délégué suppléant à la CAO.

Par délibération du 28 avril 2014, les membres de la CAO sont :

> **Présidente** : > Solange SCHLEGEL

> **Membres titulaires** :

- > Paul-Henry de VITTON
- > Robert MASSOT
- > Gérard HUAULT
- > Gérard BRECHAUD (Délégué à remplacer)
- > Robert TROU

> **Membres suppléants** :

- > Daniel BRY (Délégué à remplacer)
- > François DELATOUCHE
- > Marcel DUCHEMIN
- > Yvon BUARD
- > Jean-Pierre AUBIN

*Le Comité Syndical, après délibération :*

- Décide de nommer Yvon BUARD comme délégué titulaire de la CAO en remplacement de Gérard BRECHAUD.
- Décide de nommer Marie-Thérèse RIBOT et Nicolas RAGAIGNE comme délégués suppléants de la CAO en remplacement de Daniel BRY et de Yvon BUARD.
- Valide la nouvelle constitution de la CAO :

> **Membres titulaires** :

- > Paul-Henry de VITTON
- > Robert MASSOT
- > Gérard HUAULT
- > Yvon BUARD
- > Robert TROU

> **Membres suppléants** :

- > Marie-Thérèse RIBOT
- > François DELATOUCHE
- > Marcel DUCHEMIN
- > ~~Yvon BUARD~~ Nicolas RAGAIGNE
- > Jean-Pierre AUBIN

## ANNULATION PENALITES DE RETARD POUR ETUDE BILAN CRE - AQUASCOP

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Considérant le marché notifié le 23 juin 2014 au bureau d'études AQUASCOP pour l'Evaluation du Contrat Restauration Entretien du bassin de l'Erve (2008-2013) et Définition d'un nouveau programme d'actions (2014-2019) ;

Vu l'article 28 du code des marchés publics relatifs aux marchés passés en procédure adaptée ;

Considérant l'article 4 de l'acte d'engagement faisant référence au délai d'exécution d'étude ;

Considérant le montant des pénalités de 268 500 € HT (537 jours x 500 € HT) en application de la formule de calcul indiquée par l'article 4.2 du CCAP,

Considérant que ce retard est à mettre à la charge du Syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'annuler les pénalités de retard d'un montant de 268 500 € (537 jours x 500 € HT) dus par le bureau d'études AQUASCOP.

## POINT SUR LE CTMA 2017-2021

Xavier SEIGNEURET rappelle que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable pour les 2 volets :

- Volet 1 : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval : Montant des travaux évalué à 819 483 € TTC

- Volet 2 : Travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de restauration de la continuité : Montant des travaux estimé à 669 770 € TTC

L'arrêté préfectoral a été publié le 15 juin 2017.

Le Syndicat a lancé une consultation pour les travaux 2017, le retour est programmé pour fin juillet. Le début des travaux prévu pour mi-septembre.

Pour les travaux sur les ouvrages ainsi que pour l'aménagement d'abreuvoirs, une convention sera signée entre le propriétaire, le locataire et le Syndicat.

Un Comité de pilotage du CTMA sera organisé en fin d'année afin de faire le bilan de l'année et présenter le programme de travaux 2018.

### Délibération : Annule et remplace celle du 04/04/2017

Madame la Présidente informe le Comité Syndical des travaux qui seront réalisés dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques en 2017. Le programme CTMA pour 2017 pourrait s'établir de la manière suivante :

Enlèvement d'embâcles.....	= 4 000 €
Entretien ripisylve.....	= 9 000 €
Plantes envahissantes (Elodée, Renouée, Jussie) .....	= 9 800 €
Plantations (Ambriers = 300 m).....	= 2 000 €
Suivis des indicateurs .....	= 7 500 €
Restauration de zone humide.....	= 25 000 €
Renaturation (Ruisseau de l'Ambriers) .....	= 52 000 €
Continuité écologique .....	= 155 000 €
Abreuvoirs / Passerelles .....	= 40 000 €
Communication .....	= 500 €
<b>TOTAL 2017 .....</b>	<b>= 304 800 €</b>

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL :

- > Approuve le programme de travaux dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques pour 2017 ;
- > Sollicite la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental pour l'année 2017, ainsi qu'auprès du Conseil Régional ;
- > Autorise la Présidente à signer tout document lié à ce dossier (marchés, avenants, dossiers de subvention, ...)

## POINT SUR LA GEMAPI

Xavier SEIGNEURET fait un point sur l'avancement de l'étude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI (GEstion de Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur les territoires de l'Erve, de la Vaige, de la Taude, du Baraize, de la Voutonne, de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau.

Cette étude comporte une tranche ferme qui correspond à l'étude de la gouvernance, une option 1 avec le diagnostic de la Voutonne et une option 2 avec l'étude de la gouvernance sur les territoires de la Vaudelle, de l'Orthe et du Merdereau.

Pour rappel, le scénario prévoit la « fusion » des Syndicats de l'Erve, de la Vaige, de la Taude et de l'Erve et du Treulon.

Les Communautés de communes vont devoir délibérer sur le nouveau territoire proposé qui représente 87 communes.

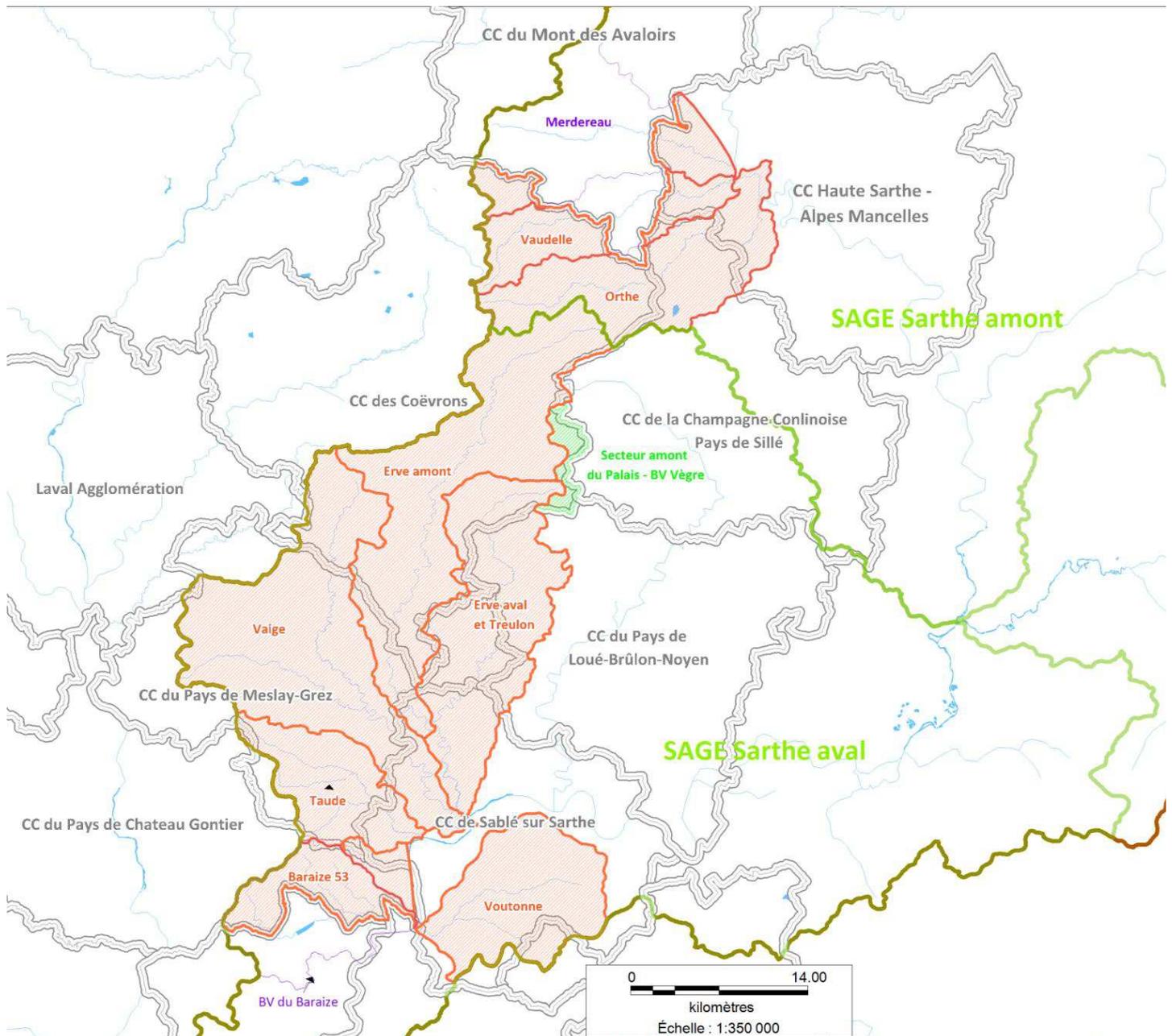
Cette nouvelle structure devrait être créée courant 2018.

La procédure pour la mise en place de ce Syndicat mixte est en cours de recherche. En effet, des discussions ont lieu actuellement avec la Préfecture pour simplifier et accélérer la démarche.

La structure nouvellement créée pourrait être constituée d'environ 20 délégués titulaires (et 20 suppléants). Des commissions par bassin historique seraient mises en place (Erve + Vaige et Taude + Voutonne + Orthe/Vaudelle/Merdereau) avec 1 élu par commune.

Des discussions sont en cours également sur les clés de répartition financières proposées par le bureau d'études :

- 50% de la surface territoire sur l'EPCI-fp et 50% de la population
- 1/3 population, 1/3 linéaire de berges et 1/3 surface



## RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Madame la Présidente informe le Comité Syndical de la réalisation réglementaire du rapport d'activités du Syndicat du Bassin de l'ERVE, qui présente :

- > le bassin versant de l'Erve
- > les élus (les membres du comité syndical et le bureau)
- > les délibérations adoptées
- > l'équipe technique et administrative
- > les finances
- > les actions
- > la revue de presse

Il va être diffusé à toutes les communes membres du Syndicat de l'ERVE.

Ce rapport, qui porte sur l'exercice 2016, est présenté dans ses grandes lignes.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical n'émettent pas de remarques ou d'observations particulières sur ce rapport et décident de l'approuver.

## QUESTIONS DIVERSES

### > Pont Perrin

M. AUBIN s'interroge sur le site du Pont Perrin à STE SUZANNE-ET-CHAMMES, est-il prévu l'aménagement d'un gué ou d'une passerelle ?

Actuellement, le site est dangereux pour les attelages.

Xavier SEIGNEURET propose de solliciter la commune pour une rencontre sur le site avec la commune.

### > Carrières de VOUTRE

Une enquête publique est en cours actuellement pour l'extension des carrières de VOUTRE. Xavier SEIGNEURET ira rencontrer le Commissaire Enquêteur pour prendre connaissance du dossier et vérifier si les améliorations sur les rejets de la carrière sont bien incluses.

### > Val-du-Maine : projet de construction d'une chaudière à bois

M. RAGAIGNE indique que la commune de VAL-DU-MAINE a pour projet, la construction d'une chaudière à bois. Il propose une gestion forestière des rives de l'Erve, en accord avec les riverains, qui permettrait d'alimenter cette chaudière à moindre coût.

Xavier SEIGNEURET rappelle le rôle essentiel de la végétation rivulaire pour le cours d'eau (ombrage, brise-vent, protection contre l'érosion, refuge...). Il est important de réaliser de l'entretien sélectif sur les berges pour éviter les coupes à blanc néfastes pour le cours d'eau.

La secrétaire de séance  
Christine GESBERT



La Présidente,  
Solange SCHLEGEL

